RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00418
Numéro SIREN : 497 555 730
Nom ou dénomination : A. CIRET

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 10154

SARL A.CIRET
2 rue de la Poterne
45330 LE MALESHERBOIS

SARL au capital de 6900 €
RCS ORLEANS : 497 555 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice 2021/2022

Les associés de la SARL A.CIERT se sont réunis le 30 septembre 2022, au siège social de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :
• SASU A.CIRET HOLDING représentée par son associée unique et gérant, M CIRET ANTHONY, détenant 68 parts,
• M CIRET ANTHONY, associé gérant, détenant 1 part.

L'assemblée est présidée par M CIRET ANTHONY, associé gérant qui constate que la totalité du capital est représentée. L'assemblée peut valablement délibérer.
Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du gérant :
- rapport de gestion de la gérante sur l'exercice écoulé
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Le gérant rappelle l'ordre du jour :

1. Constatation de la validité de la convocation à l'assemblée générale
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2021/2022
3. Affectation des résultats de l'exercice 2021/2022
4. Rémunération de la gérance
5. Approbation des conventions réglementées
6. Questions diverses s'il y a lieu

Après lecture du rapport du président et des textes des résolutions, la discussion est ouverte. Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1ère résolution
L'assemblée donne acte de ce que les convocations et la mise à disposition des documents sociaux ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, et en donne quitus au gérant.

2ème résolution
Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 106 338.70 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

3ème résolution
L'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 1537 € par parts sociales soit 106 053 € au total dont 104 516 € à la SASU A.CIRET HOLDING et 1 537 € à M ANTHONY CIRET. Le dividende sera mis en paiement le 15/11/2022.
- Autres réserves facultatives pour le solde soit 285.70 €

Art 243 bis du CGI : distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices : néant

La société acquittera l'impôt forfaitaire de 12.8% et les prélèvements sociaux de 17.2% sur les dividendes versés en lieu et place de l'associé personne physique.
Ainsi la somme de 461 € sera versé par la SARL A.CIRET au trésor public avant le 15/12/2022. Le dividende net perçu par M CIRET sera de 1076 €.

4ème résolution
La gérance de M CIRET a été rémunérée sur l'exercice 2021/2022 pour un montant de 62 500 €.
La rémunération de la gérance de M CIRET est fixée à 48 000 € pour l'exercice 2022/2023.

5ème résolution
Après lecture du rapport spéciale prévu à l'article L.223-19 pour les conventions réglementées, l'assemblée statue sur ce rapport et les conventions suivantes sont approuvées :

- Convention concernant les associés :

• Pour l'exercice 2022/2023 les associés décident de ne pas rémunérer les sommes apportées en compte courant d'associés.
• Sur l'exercice 2021/2022 les comptes courants associés n'ont pas été rémunérés.

- Convention concernant la gérance :

• Pour l'exercice 2022/2023, les charges sociales personnelles obligatoires et facultatives des gérants seront prises en charge par la société. Cette prise en charge s'élève à 27 416 € pour la partie obligatoire et 8 189 € pour la partie facultative sur l'exercice 2021/2022.

• Sur l'exercice 2021/2022 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 7800 € pour la location des bureaux situés 2 Avenue de Fontainebleau 77760 La Chapelle la Reine.

• Sur l'exercice 2021/2022 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 3600 € pour la location des hangars situés 31 bis rue Saint Martin , Nangeville 45330 Le Malesherbois.

• Sur l'exercice 2021/2022 la SCI RET dont M. CIRET Anthony est associé -gérant a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 20208.01 € pour la location des bureaux et ateliers situés 2 Rue de la poterne 45330 Le Malesherbois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait à LE MALESHERBOIS, le 30 septembre 2022

M CIRET ANTHONY
Associé gérant,

SASU A.CIRET HOLDING
Associé, représentée par son associé unique et gérant
M CIRET ANTHONY

SARL A.CIRET
2 rue de la Poterne
45330 LE MALESHERBOIS

SARL au capital de 6900 €
RCS ORLEANS : 497 555 730

Exercice 2021/2022

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES au vote de l'assemblée générale ordinaire du 30/9/2022.

1ère résolution

L'assemblée donne acte de ce que les convocations et la mise à disposition des documents sociaux ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, et en donne quitus au gérant.

2ème résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes de l'exercice qui se soldent par un bénéfice de 106 338.70 €, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

3ème résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 1537 € par parts sociales soit 106 053 € au total dont 104 516 € à la SASU A.CIRET HOLDING et 1 537 € à M ANTHONY CIRET. Le dividende sera mis en paiement le 15/11/2022.
- Autres réserves facultatives pour le solde soit 285.70 €

Art 243 bis du CGI : distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices : néant

La société acquittera l'impôt forfaitaire de 12.8% et les prélèvements sociaux de 17.2% sur les dividendes versés en lieu et place de l'associé personne physique.
Ainsi la somme de 461 € sera versé par la SARL A.CIRET au trésor public avant le 15/12/2022. Le dividende net perçu par M CIRET sera de 1076 €.

4ème résolution

La gérance de M CIRET a été rémunérée sur l'exercice 2021/2022 pour un montant de 62 500 €.
La rémunération de la gérance de M CIRET est fixée à 48 000 € pour l'exercice 2022/2023.

5ème résolution

Après lecture du rapport spéciale prévu à l'article L.223-19 pour les conventions réglementées, l'assemblée statue sur ce rapport et les conventions suivantes sont approuvées :

- Convention concernant les associés :

• Pour l'exercice 2022/2023 les associés décident de ne pas rémunérer les sommes apportées en compte courant d'associés.
• Sur l'exercice 2021/2022 les comptes courants associés n'ont pas été rémunérés.

- Convention concernant la gérance :

• Pour l'exercice 2022/2023, les charges sociales personnelles obligatoires et facultatives des gérants seront prises en charge par la société. Cette prise en charge s'élève à 27 416 € pour la partie obligatoire et 8 189 € pour la partie facultative sur l'exercice 2021/2022.

• Sur l'exercice 2021/2022 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 7800 € pour la location des bureaux situés 2 Avenue de Fontainebleau 77760 La Chapelle la Reine.

• Sur l'exercice 2021/2022 M. CIRET Anthony a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 3600 € pour la location des hangars situés 31 bis rue Saint Martin , Nangeville 45330 Le Malesherbois.

• Sur l'exercice 2021/2022 la SCI RET dont M. CIRET Anthony est associé -gérant a perçu de la SARL A.CIRET un loyer de 20208.01 € pour la location des bureaux et ateliers situés 2 Rue de la poterne 45330 Le Malesherbois.

SARL A.CIRET
2 rue de la Poterne
45330 LE MALESHERBOIS

SARL au capital de 6900 €
RCS ORLEANS : 497 555 730

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

1.Situation de la société au cours de l'exercice écoulé (01/04/2021 au 31/03/2022).

Le chiffre d'affaires est en progression de 51%.Le taux de marge brute globale connait une évolution à la baisse. Cependant le volume de marge brute progresse de 212 000 €.Les charges de personnel sont en augmentation de 20%.
Le résultat d'exploitation est de 64 547 €. Le résultat exceptionnel est de 55 591 €.
Le résultat comptable net d'impôt est de 106 339 €.

Les capitaux propres au 31/03/22 après affectation du bénéfice 2022 sont de 344 952 € pour un capital social de 6900 €.
Les investissements sont de 48 478 €.
Réalisation de nouveaux prêts pour 75 500 €.

2.Évolution prévisible

Le chiffre d'affaires au 30/09/2022 pour les six premiers mois d'activité est en baisse de 9 %.

3. Événements importants intervenus depuis la date de clôture de l'exercice.

Néant.

4. Activité de la société en matière de recherche et de développement

Néant.

5. Indications complémentaires

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ainsi que dans les méthodes d'évaluation retenues (article L.232-6 du code de commerce) : Néant

Montant des trois derniers dividendes (article 243 Bis CGI) : Néant
Dépenses non déductibles (article 223 quater et 223 quinquies du CGI) : Néant
Exposé des activités des filiales (article L.233-6,al.2 du code de commerce) : Néant
Prise de participation significative (article L.233-6 du code de commerce) : Néant

Fait à LE MALESHERBOIS, le 30 septembre 2022

Le gérant, M CIRET Anthony

SARL A.CIRET

Société à Responsabilité Limitée

SIEGE

2 rue de la Poterne

45330 LE MALESHERBOIS

SIREN : 497 555 730
APE : 4322 A

Ce document comprend :

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**
- **Les annexes comptables**
- **Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée générale**
- **Le rapport de gestion de la gérance**
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire**
- **La situation nette des capitaux propres**

30 SEPTEMBRE 2022

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Copie certifiée conforme par le gérant

Désignation de l'entreprise : SARL A.CIRET — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 rue de la Poterne 45330 LE MALESHERBOIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 7 5 5 5 7 3 0 0 0 0 3 3 — Néant *

Exercice N clos le, 31/03/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	101 524	AG	71 273	30 251
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	62 071	AS	47 011	15 060
	Autres immobilisations corporelles	AT	473 817	AU	356 808	117 008
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	5 000	BE		5 000
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	642 413	BK	475 093	167 320
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	32 726	BM		32 726
	En cours de production de biens	BN	88 971	BO		88 971
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 434	BW		11 434
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	198 322	BY	11 194	187 127
	Autres créances (3)	BZ	79 265	CA		79 265
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	747 454	CG		747 454
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 265	CI		1 265
	TOTAL (III)	CJ	1 159 438	CK	11 194	1 148 243
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 801 852	1A	486 288	1 315 564

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an CR 12 529

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AC

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

. Copie certifié conforme par le gérant

Désignation de l'entreprise SARL A.CIRET — Néant *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 900)	DA	6 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	337 016
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 338
	Subventions d'investissement	DJ	1 701
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	452 706
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	320 507
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	276 022
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	158 061
	Dettes fiscales et sociales	DY	87 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	20 232
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	862 857
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 315 564

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	402 123
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	266

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Cerfrance Alliance Centre

Copie certifiée conforme par le gérant

Désignation de la société : SARL A.CIRET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 1 315 564 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 106 339 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 mettant à jour le règlement de l'ANC 2014-04 du 05 juin 2014 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Copie certifiée conforme par le gérant

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Principes et méthodes comptables

Copie certifiée conforme par le gérant

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Copie certifiée conforme par le gérant.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Copie certifié conforme
par le gérant

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 754	31 770		101 524
Immobilisations incorporelles	**69 754**	**31 770**		**101 524**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 486	9 586		62 072
- Installations générales, agencements aménagements divers	145 497			145 497
- Matériel de transport	269 465	38 892		308 356
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 964			19 964
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	10 248		10 248	
Immobilisations corporelles	**497 659**	**48 478**	**10 248**	**535 889**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000		1 000	
- Autres titres immobilisés	5 000			5 000
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**6 000**		**1 000**	**5 000**
ACTIF IMMOBILISE	**573 414**	**80 248**	**11 248**	**642 414**

Copie certifiée conforme par le gérant

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	31 770	48 478		80 248
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**31 770**	**48 478**		**80 248**
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 248	1 000	11 248
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**10 248**	**1 000**	**11 248**

Amortissements des immobilisations

■ Notes sur le bilan

Copie certifié conforme par le gérant

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 505	21 768		71 273
Immobilisations incorporelles	**49 505**	**21 768**		**71 273**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 020	3 991		47 012
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 281	17 613		112 894
- Matériel de transport	195 528	31 754		227 282
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 453	2 179		16 633
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**348 283**	**55 537**		**403 820**
ACTIF IMMOBILISE	**397 788**	**77 305**		**475 093**

Copie certifiée conforme
par le gérant

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 278 852 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances Clients et Comptes rattachés	198 322	185 793	12 529
Autres	79 265	79 265	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 265	1 265	
Total	**278 852**	**266 323**	**12 529**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	3 925
Banque - Intérêts courus à recevoir	24
Total	**3 950**

Copie certifiée conforme par le gérant

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 900,00 euros décomposé en 69 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	75	100,00
Titres émis pendant l'exercice	-6	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 586 835 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	266	266		
- à plus de 1 an à l'origine	320 241	135 529	184 712	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 061	158 061		
Dettes fiscales et sociales	87 660	87 660		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 608	20 608		
Produits constatés d'avance				
Total	**586 835**	**402 124**	**184 712**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 500
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	56 581
(**) Dont envers les associés	375

Copie certifiée conforme par le gérant

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 190
Banque - Intérets courus à payer	266
Autres charges de personnel à payer	12 191
Charges sociales - charges à payer	335
Etat - autres charges à payer	1 394
Total	**18 376**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 265		
Total	**1 265**		